

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

**Demande d'adoption des normes de fiabilité FAC-001-4 et FAC-002-4
(Dossier R-4225-2023)**

Objet de la demande

Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le **Coordonnateur**) a déposé, le 21 mars 2023, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'adoption des normes de fiabilité FAC-001-4 et FAC-002-4 et leur annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise (la **Demande**).

Comme corollaire de l'adoption de ces normes, le Coordonnateur demande le retrait des versions précédentes des normes de fiabilité en vigueur au Québec, soit les normes FAC-001-3 et FAC-002-3. Le Coordonnateur indique qu'aucune modification au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* ou au *Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité* n'est nécessaire.

La Demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention et un budget de participation conforme aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au *Guide de paiement des frais des interventions* (le **Guide**) au plus tard le **11 mai 2023 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes au plus tard le **16 mai 2023 à 12 h**. Toute réplique des personnes intéressées devra être soumise avant le **18 mai 2023 à 12 h**.

Conformément à l'article 10 du Règlement, une personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des observations écrites. Le cas échéant, les observations pourront être déposées **au plus tard le 11 mai 2023 à 12 h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, 41^e étage, bureau 4125

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca